

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du vendredi 28 octobre 2022**

Délibération n°116

Budget supplémentaire 2022 : Le budget principal de la Ville - Le budget du service extérieur des pompes funèbres

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit octobre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 22 octobre 2022, affranchie le 22 octobre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Jean Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ³ M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Leila OULAMA M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Kelly BELLO ^{1/2} Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN	Mme Ludivine IMACHE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Jean Pascal MANGUE M. Bruno BEAUVAL Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH	Mme Claudie TECHER M. Jean Michel FLORENCY Mme Julie DIJOUX Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN Mme Linda MANENT M. Jérémy TURPIN	M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹A quitté momentanément la salle des délibérations lors du vote de la délibération n°119

²A quitté la salle des délibérations après le vote de la délibération n°126


³N'a pas pris part au vote de la délibération n°130


**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2022**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n° 115 à 118	26	7			33	0	0
Pour la délibération n°119	25	7	1		32	0	0
Pour les délibérations n° 120 à 126	26	7			33	0	0
Pour les délibérations n°127 à 129	25	7			32	0	0
Pour la délibération n° 130	25	7		1	31	0	0
Pour la délibération n° 131	25	7			Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.


 La Maire,
 Juliana M'DOIHOMA

	Séance du 28 octobre 2022 Délibération n°116	POLE FINANCES, OPTIMISATION ET CONTRÔLE
	Budget supplémentaire 2022 : <ul style="list-style-type: none"> • Le budget principal de la ville • Le budget du service extérieur des pompes funèbres 	Direction des finances

I - RAPPORT DE PRESENTATION

Le Conseil municipal est appelé à voter le budget supplémentaire de la ville - budget principal et budget annexe du service extérieur des pompes funèbres - pour l'exercice 2022.

Le budget supplémentaire est une étape de reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice précédent sur l'exercice courant (2021 sur 2022), mais aussi de réajustements budgétaires.

L'élaboration en début d'année du budget primitif 2022 s'inscrivait dans un contexte international tendu et a été voté à quelques encâblures d'une élection présidentielle laissant entrevoir plusieurs incertitudes.

Coté international, l'inquiétude se portait sur les conséquences qu'engendrerait une rupture de la chaîne d'approvisionnement de certaines matières premières. Nous l'avons constaté depuis, les effets du conflit ont été quasi immédiats démultipliant notamment la dynamique inflationniste déjà enclenchée en 2021 en raison de l'épidémie de la COVID-19. Sur douze mois à fin mai, l'inflation atteint 3,8 % sur l'île, un niveau inégalé depuis vingt ans. Les prix de l'énergie font un bond de 23,3 % et ceux de l'alimentaire de 5,4 %. Malgré la baisse enregistrée en mai, la hausse des prix des produits frais s'élève à 19,5 %. L'augmentation des prix des produits manufacturés est moindre (+2,7 %), tout comme celle des services (+1,5 %), mais celle des prix des transports s'élève à 27 %. Ce phénomène inflationniste n'est pas sans conséquence sur le budget de la commune.

Sur le plan national, qu'importe l'issue de l'élection présidentielle, le contexte économique et financier et principalement la situation des finances publiques ainsi que la problématique du pouvoir d'achat, laissaient craindre l'attente de nouveaux efforts de la part des collectivités pour participer d'une part au redressement des comptes publics et d'autre part à la revalorisation des plus bas salaires et du traitement des fonctionnaires. En effet, le contrat Cahors limitant à 1,2 % l'augmentation des dépenses des collectivités, cédera sa place à un pacte de confiance – le périmètre de ce nouveau contrat sera précisé par la loi de finances 2023 - demandant une nouvelle fois aux collectivités la modération de la progression de leurs dépenses de fonctionnement. Pour ce qui est des mesures qui ont trait notamment au pouvoir d'achat, la majoration de 3,5 % du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet 2022 – nous en mesurerons l'impact budgétaire - constitue la plus importante.

Le budget supplémentaire 2022 a été bâti tout d'abord aux fins de faire face à ces deux éléments inattendus :

- Des réajustements des crédits seront donc opérés pour abonder les postes de dépenses concernées par une forte augmentation des prix ;
- Les charges de personnel seront augmentées pour tenir compte du dégel du point d'indice.

Ensuite, il conviendra de prévoir - et ce malgré le contexte économique et financier - les crédits permettant la réalisation des petits aménagements de proximité (PAP) demandés par les Saint-Louisiens et Riviérois à l'issue des conseils participatifs des citoyens. La tournée des 23 quartiers de Saint-Louis et la Rivière a permis de recueillir les souhaits de la population en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie au sein de leur quartier. En moyenne, un peu plus de 100 000 € seront ainsi engagés dans chaque quartier au titre des PAP. Il s'agit de la traduction budgétaire pour concrétiser la politique de proximité du programme de mandature.

En outre, il est nécessaire de procéder à :

- la reprise des résultats et des restes à réaliser,
- l'inscription des crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions inhérentes à la cité éducative,
- la prévision des crédits aux fins de procéder au règlement des forfaits dus à l'école catholique de Saint-Joseph de Cluny pour l'année 2020, 2021 et 2022,
- à la modification de la répartition des crédits inhérents aux actions relatives au contrat de ville et à la cité de l'emploi,
- l'abondement des crédits en dépenses d'investissement en prévision d'acquisitions foncières et l'achat de matériels de restauration scolaire.

Ce préalable étant posé, il convient désormais d'aborder dans le détail, les différents réajustements effectués dans le cadre du projet de budget supplémentaire 2022.

Le projet de budget supplémentaire qui vous est proposé peut se résumer ainsi :

SECTION	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal						
Fonctionnement	4 979 794,04 €	4 979 794,04 €	2 124 197,00 €	4 979 794,04 €	2 855 597,04 €	- €
Investissement	9 565 774,78 €	9 565 774,78 €	8 085 174,78 €	5 229 577,74 €	1 480 600,00 €	4 336 197,04 €
TOTAL	14 545 568,82 €	14 545 568,82 €	10 209 371,78 €	10 209 371,78 €	4 336 197,04 €	4 336 197,04 €
Budget annexe des pompes funèbres						
Fonctionnement	- €	- €			- €	
Investissement	- €	- €				
TOTAL	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Budget consolidé (budgets principal et annexes)						
Fonctionnement	4 979 794,04 €	4 979 794,04 €	2 124 197,00 €	4 979 794,04 €	2 855 597,04 €	- €
Investissement	9 565 774,78 €	9 565 774,78 €	8 085 174,78 €	5 229 577,74 €	1 480 600,00 €	4 336 197,04 €
TOTAL	14 545 568,82 €	14 545 568,82 €	10 209 371,78 €	10 209 371,78 €	4 336 197,04 €	4 336 197,04 €

Enfin, il est rappelé que le présent rapport synthétise les données de la maquette budgétaire jointe en annexe.

COMMENTAIRES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL – 2022

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à **4 979 794,04 €** en recettes et en dépenses.

1. Recettes de fonctionnement

	Proposition budget primitif 2022	BS 2022		Total budget 2022 (BP + BS)
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Produits et services (70)	693 700,00 €			693 700,00 €
Impôts et taxes (73)	75 458 529,00 €			75 458 529,00 €
Dotations et participations (74)	14 959 866,00 €			14 959 866,00 €
Autres produits de gestion (75)	473 000,00 €			473 000,00 €
Produits financiers (76)				- €
Produits exceptionnels hors cessions (77)	141 587,00 €			141 587,00 €
Atténuation de charges (013)	800 000,00 €			800 000,00 €
Total recettes réelles hors résultat	92 526 682,00 €	- €	- €	92 526 682,00 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)		4 979 794,04 €		4 979 794,04 €
Recettes réelles de fonctionnement + résultat	92 526 682,00 €	4 979 794,04 €	- €	97 506 476,04 €
Recettes d'ordre de fonctionnement (042)	306 000,00 €			306 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 832 682,00 €	4 979 794,04 €	- €	97 812 476,04 €

➤ **Chapitre 002 (Résultat de fonctionnement reporté) : (+) 4 979 794,04 €** correspondant à la reprise du résultat reporté de fonctionnement conformément à la délibération n° 75 du 29 juin 2022 portant affectation du résultat de fonctionnement 2021.

A l'issue des réajustements susmentionnés, les recettes totales de fonctionnement du budget 2022 s'établissent à 97,8 M€.

2. Charges de fonctionnement

	Proposition budget primitif 2022	BS 2022		Total budget 2022 (BP + BS)
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Charges à caractère général (011)	7 350 000,00 €		695 935,00 €	8 045 935,00 €
Charges de personnel (012)	65 000 000,00 €		500 000,00 €	65 500 000,00 €
Atténuation de charges (014)	345 000,00 €			345 000,00 €
Autres charges de gestion (65)	11 138 219,00 €	400 000,00 €	528 262,00 €	12 066 481,00 €
Charges financières (66)	712 385,00 €			712 385,00 €
Charges exceptionnelles (67)	378 500,00 €			378 500,00 €
Provisions (68)	348 587,00 €			348 587,00 €
Dépenses imprévues (022)				- €
Dépenses réelles de fonctionnement	85 272 691,00 €	400 000,00 €	1 724 197,00 €	87 396 888,00 €
Virement à la section d'investissement ou autofinancement (023)	6 268 991,00 €		2 842 597,04 €	9 111 588,04 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement (042)	1 291 000,00 €		13 000,00 €	1 304 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	92 832 682,00 €	400 000,00 €	4 579 794,04 €	97 812 476,04 €

➤ **Chapitre 011 (Charges à caractère général) : (+) 695 935 €** correspondant à :

- (+) 150 000 € de crédits nécessaires aux fins de compenser l'augmentation des dépenses énergétiques et principalement l'électricité (+120 000 €) et le carburant (+30 000 €). En effet, la part fixe de la facture d'électricité a connu une progression significative passant de 27,12 € en fin d'année 2021 (compteur de 25 kiloWatt) à 33,12 € en 2022 soit +22,12 %. Pour ce qui est du carburant, les prix du gazoil, du

sans-plomb et du gazoil non routier ont augmenté en moyenne de +29,48 %. Un litre de gazoil revenait à 1,14 € en décembre 2021 contre 1,49 € aujourd'hui.

- (+) 30 000 € dans le cadre de l'organisation de manifestations à caractère économique dont la braderie commerciale,
- (+) 15 935 € de crédits à la direction du tourisme et du marketing afin de poursuivre la dynamique amorcée durant ces derniers mois et organiser des manifestations diverses dont notamment la fête de la canne,
- (+) 500 000 € de crédits consacrés aux petits aménagements de proximité qui pourront concerner des réfections de voiries, la remise en état des sites sportifs,...

➤ **Chapitre 012 (Charges de personnel) : (+) 500 000 €** pour faire face à la majoration du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet 2022. La valeur mensuelle du point d'indice majoré est passée de 4,68 € à 4,850033 € soit +3,5%. Le coût de la rémunération de base des titulaires (hors régime indemnitaire « RIFSEEP », hors cotisations patronales et salariales,...) s'est établi à 1 896 608,15 € en juillet au lieu de 1 813 461,91 € en juin soit une augmentation de 83 146,24 €. Sur 6 mois, cette augmentation représente 498 877 € soit environ 500 000 €.

➤ **Chapitre 65 (Autres charges de gestion) : (+) 928 262 €** dont 400 000 € de restes à réaliser et 528 262 € de crédits nouveaux correspondant à :

- (+) 150 000 € de crédits nécessaires en vue du règlement des contributions dues à l'école catholique privée de Saint-Joseph de Cluny, au titre des forfaits communaux 2020, 2021 et 2022. L'OGEC et la commune de Saint-Louis se sont accordés sur un montant de 300 000 € par an sur la période 2020/2022 alors que les crédits engagés (2020 et 2021) et prévus (2022) sont de 250 000 € par an. Il convient de les réajuster à hauteur de 150 000 € soit 50 000 € par année.
- (+) 200 000 € de crédits permettant la mise en œuvre des actions de la cité éducative.
- (+) 50 000 € de crédits en vue d'attribution de subventions exceptionnelles à des associations jusqu'à la fin de l'année.
- (+) 52 662 € (contrat de ville) et (+) 75 600 € (cité de l'emploi). Les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville ou de la cité de l'emploi peuvent être proposées soit par des associations soit par la collectivité elle-même. Lorsque la municipalité commande des prestations à un prestataire retenu à l'issue d'une procédure marché aux fins de réaliser ladite action, la dépense correspondante est imputée au chapitre 011. Lorsque ce sont les associations qui portent l'action, la dépense est enregistrée au chapitre 65 et au compte 6574 (subvention versée aux associations). Lors de l'élaboration du budget primitif 2022, les crédits concernant ces deux dispositifs ont été répartis entre le chapitre 011 et 65 (cité de l'emploi : 90 000 € au chapitre 011 et 0 € au chapitre 65/ contrat de ville : 52 000 € au chapitre 011 et 70 000 € au chapitre 65). Les actions ayant été exclusivement réalisées par des associations concernant le contrat de ville, il convient de transférer la totalité des crédits au chapitre 65. En ce qui concerne la cité de l'emploi, les associations ont bénéficié de 75 600 € de subvention pour mener diverses actions nécessitant le transfert des crédits correspondants au chapitre 65.

➤ **Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) : (+) 2 842 597,04 €.** La reprise du résultat reporté de fonctionnement de 2021 (+ 4 979 794,04 €) permettra en partie le financement des dépenses de fonctionnement supplémentaires mais servira surtout à

répondre aux demandes formulées par les Saint-Louis et Riviérois lors des conseils participatifs citoyens. Ainsi, 2,8 M€ de crédits sont virés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour l'inscription de dépenses supplémentaires dont celles permettant d'améliorer le cadre de vie de nos citoyens à travers la réalisation des petits aménagements de proximité (PAP).

➤ **Dépenses d'ordre de fonctionnement (chap. 042) : (+) 13 000 €** pour compléter les crédits relatifs à l'amortissement des biens de la collectivité.

A l'issue de ces réajustements, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 97,8 M€.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **9 565 774,78 €** en recettes et en dépenses. Les réajustements opérés correspondent principalement à la prise en compte des restes à réaliser ainsi qu'à la reprise, et à l'affectation des résultats 2021. Il convient également de prévoir les crédits nécessaires aux fins :

- De prévoir les crédits aux fins de la réalisation des petits aménagements de proximité,
- D'acquérir du foncier pour permettre la mise en œuvre de la programmation d'investissement.

1. Recettes d'investissement

	Proposition budget primitif 2022	BS 2022		Total budget 2022 (BP + BS)
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Dotations reçues (10)	1 673 192,00 €		3 477 000,00 €	5 150 192,00 €
Subventions d'équipement reçues (13)	7 460 900,00 €			7 460 900,00 €
Emprunt contracté (16)	4 000 000,00 €			4 000 000,00 €
Immobilisation remboursée (21 ou 23)				- €
Autres immobilisations financières (27)				- €
Total recettes réelles d'investissement hors résultat	13 134 092,00 €	- €	3 477 000,00 €	16 611 092,00 €
Résultat reporté d'investissement (001)		1 752 577,74 €		1 752 577,74 €
Recettes réelles d'investissement + résultat	13 134 092,00 €	1 752 577,74 €	3 477 000,00 €	18 363 669,74 €
Virement de la section de fonctionnement ou autofinancement (021)	6 268 991,00 €		2 842 597,04 €	9 111 588,04 €
Recettes d'ordre d'investissement (040 et 041)	2 882 900,00 €		1 493 600,00 €	4 376 500,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	22 285 983,00 €	1 752 577,74 €	7 813 197,04 €	31 851 757,78 €

➤ **Chapitre 10 (Dotation, fonds divers et réserves) : +3 477 000 €** correspondant à l'affectation partielle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

➤ **Chapitre 001 (Résultat d'investissement reporté) : (+) 1 752 577,74 €** correspondant à la reprise du résultat reporté d'investissement de 2021.

➤ **Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) : (+) 2 842 597,04 €** correspondant au virement de la section de fonctionnement ou l'autofinancement.

➤ **Recettes d'ordre d'investissement (chap. 041 et 040) : (+) 1 493 000 €** pour compléter les crédits relatifs au transferts patrimoniaux.

Les recettes d'investissement sont réajustées à hauteur de +9 565 774,78 € portant les recettes totales du budget 2022 à **31 851 757,78 €**.

2. Dépenses d'investissement

	Proposition budget primitif 2022	BS 2022		Total budget 2022 (BP + BS)
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Dotations, fonds divers et réserves (10)	70 000,00 €			70 000,00 €
Dettes financières (16)	3 600 000,00 €			3 600 000,00 €
Remboursement sur subvention ou autres (13)	5 000,00 €			5 000,00 €
Dépenses d'équipement brut (Chapitres 20, 204, 21 et 23)	16 513 083,00 €	4 975 023,69 €	2 855 872,25 €	24 343 978,94 €
Immobilisations incorporelles (20)	1 733 890,00 €	306 610,98 €		2 040 500,98 €
Subventions d'équipement versées (204)	1 141 500,00 €	430 000,00 €		1 571 500,00 €
Immobilisations corporelles (21)	2 997 193,00 €	628 643,99 €	1 855 872,25 €	5 481 709,24 €
Immobilisations en cours (23)	10 640 500,00 €	3 609 768,72 €	1 000 000,00 €	15 250 268,72 €
Participations (26)		2 000,00 €		2 000,00 €
Autres immobilisations financières (27)	200 000,00 €	252 278,84 €		452 278,84 €
Dépenses réelles d'investissement hors résultat	20 388 083,00 €	5 229 302,53 €	2 855 872,25 €	28 473 257,78 €
Résultat reporté d'investissement (001)				- €
Dépenses réelles d'investissement + résultat	20 388 083,00 €	5 229 302,53 €	2 855 872,25 €	28 473 257,78 €
Dépenses d'ordre d'investissement (040 et 041)	1 897 900,00 €		1 480 600,00 €	3 378 500,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	22 285 983,00 €	5 229 302,53 €	4 336 472,25 €	31 851 757,78 €

➤ **Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : +306 610,98 €** de restes à réaliser.

➤ **Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) : +430 000 €** de restes à réaliser.

➤ **Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : + 628 643,99 €** de restes à réaliser et **1 855 872,25 €** de dépenses nouvelles décomposées comme suit :

- 1 M€ au titre des petits aménagements de proximité et principalement la réhabilitation ou constructions d'équipements sportifs et de loisir.
- 605 872,25 € de crédits pour l'acquisition de fonciers pour la réalisation du gymnase et la maison des associations du Gol dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), ainsi que pour la réalisation d'une salle funéraire.
- 250 000 € pour la réparation des chambres froides de la cuisine centrale, l'acquisition de self froid et de frigidaires pour ses satellites.

➤ **Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : +3 609 768,72 €** de restes à réaliser et 1M € de dépenses nouvelles consacrées aux petits aménagements de proximité et principalement des travaux de remise en état des voies communales.

- **Chapitre 26 (Participations financières) : +2 000 € de restes à réaliser.**
- **Chapitre 27 (Autres immobilisations financières) : +252 278,84 € de restes à réaliser.**
- **Dépenses d'ordre d'investissement (chap. 041 et 040) : (+) 1 480 600 € pour compléter les crédits relatifs aux transferts patrimoniaux et à l'amortissement des biens de la collectivité.**

Les dépenses d'investissement sont réajustées à hauteur de +9 565 774,78 € portant les dépenses totales d'investissement du budget 2022 à 31 851 757,78 €.

A l'issue du vote de ce projet de budget supplémentaire, le budget principal 2022 s'élèvera à **129 664 233,82 €.**

COMMENTAIRES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES – 2022

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à **0 €** en recettes et en dépenses.

1. Recettes de fonctionnement

	Budget primitif 2022	BS 2022		Total crédits 2022 (BP + BS)
		Restes à réaliser n-1 et reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Produits et services (70)	20 000,00 €	-	6 655,09 €	13 344,91 €
Total recettes réelles hors cession et résultat	20 000,00 €	-	6 655,09 €	13 344,91 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	- €	6 655,09 €	-	6 655,09 €
Recettes réelles de fonctionnement + résultat	20 000,00 €	6 655,09 €	- 6 655,09 €	20 000,00 €
Recettes d'ordre de fonctionnement				- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 000,00 €	6 655,09 €	- 6 655,09 €	20 000,00 €

➤ **Chapitre 002 (Résultat de fonctionnement reporté) : 6 655,09 € correspondant à la reprise du résultat excédentaire de fonctionnement de l'année 2021.**

➤ **Chapitre 70 (Produits des services) : -6 655,09 € afin de tenir compte du ralentissement constaté au niveau des encaissements de frais de fossoyage.**

2. Dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2022	BS 2022		Total crédits 2022 (BP + BS)
		Restes à réaliser n-1	Propositions nouvelles	
Charges à caractère général (011)	6 000,00 €			6 000,00 €
Charges de personnel (012)	14 000,00 €			14 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	20 000,00 €		- €	20 000,00 €
Virement à la section d'investissement ou autofinancement (023)				- €
Dépenses d'ordre de fonctionnement				- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 000,00 €		- €	20 000,00 €

Les dépenses de fonctionnement ne connaissent aucun réajustement.

A l'issue du vote de ce projet de budget supplémentaire, le budget du service extérieur des pompes funèbres de l'année 2022 s'élèvera à **20 000 €**.

II - PROJET DE DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les instructions budgétaire M14 et M4,
 Vu le vote du BP lors du Conseil Municipal du 30 mars 2022,

Considérant l'adoption précédemment de la délibération sur les comptes administratifs du budget primitif et du budget annexe des pompes funèbres,

Considérant l'adoption précédemment de la délibération sur les affectations des résultats du budget primitif et du budget annexe des pompes funèbres,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter pour le budget principal de l'exercice 2022, les modifications suivantes et de procéder au vote pour chacun des chapitres conformément aux ventilations pour chaque section :

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes de fonctionnement

	Proposition budget primitif 2022	BS 2022		Total budget 2022 (BP + BS)
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Produits et services (70)	693 700,00 €			693 700,00 €
Impôts et taxes (73)	75 458 529,00 €			75 458 529,00 €
Dotations et participations (74)	14 959 866,00 €			14 959 866,00 €
Autres produits de gestion (75)	473 000,00 €			473 000,00 €
Produits financiers (76)				- €
Produits exceptionnels hors cessions (77)	141 587,00 €			141 587,00 €
Atténuation de charges (013)	800 000,00 €			800 000,00 €
Total recettes réelles hors résultat	92 526 682,00 €	- €	- €	92 526 682,00 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)		4 979 794,04 €		4 979 794,04 €
Recettes réelles de fonctionnement + résultat	92 526 682,00 €	4 979 794,04 €	- €	97 506 476,04 €
Recettes d'ordre de fonctionnement (042)	306 000,00 €			306 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 832 682,00 €	4 979 794,04 €	- €	97 812 476,04 €

2. Dépenses de fonctionnement

	Proposition budget primitif 2022	BS 2022		Total budget 2022 (BP + BS)
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Charges à caractère général (011)	7 350 000,00 €		695 935,00 €	8 045 935,00 €
Charges de personnel (012)	65 000 000,00 €		500 000,00 €	65 500 000,00 €
Atténuation de charges (014)	345 000,00 €			345 000,00 €
Autres charges de gestion (65)	11 138 219,00 €	400 000,00 €	528 262,00 €	12 066 481,00 €
Charges financières (66)	712 385,00 €			712 385,00 €
Charges exceptionnelles (67)	378 500,00 €			378 500,00 €
Provisions (68)	348 587,00 €			348 587,00 €
Dépenses imprévues (022)				- €
Dépenses réelles de fonctionnement	85 272 691,00 €	400 000,00 €	1 724 197,00 €	87 396 888,00 €
Virement à la section d'investissement ou autofinancement (023)	6 268 991,00 €		2 842 597,04 €	9 111 588,04 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement (042)	1 291 000,00 €		13 000,00 €	1 304 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	92 832 682,00 €	400 000,00 €	4 579 794,04 €	97 812 476,04 €

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes d'investissement

	Proposition budget primitif 2022	BS 2022		Total budget 2022 (BP + BS)
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Dotations reçues (10)	1 673 192,00 €		3 477 000,00 €	5 150 192,00 €
Subventions d'équipement reçues (13)	7 460 900,00 €			7 460 900,00 €
Emprunt contracté (16)	4 000 000,00 €			4 000 000,00 €
Immobilisation remboursée (21 ou 23)				- €
Autres immobilisations financières (27)				- €
Total recettes réelles d'investissement hors résultat	13 134 092,00 €	- €	3 477 000,00 €	16 611 092,00 €
Résultat reporté d'investissement (001)		1 752 577,74 €		1 752 577,74 €
Recettes réelles d'investissement + résultat	13 134 092,00 €	1 752 577,74 €	3 477 000,00 €	18 363 669,74 €
Virement de la section de fonctionnement ou autofinancement (021)	6 268 991,00 €		2 842 597,04 €	9 111 588,04 €
Recettes d'ordre d'investissement (040 et 041)	2 882 900,00 €		1 493 600,00 €	4 376 500,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	22 285 983,00 €	1 752 577,74 €	7 813 197,04 €	31 851 757,78 €

2. Dépenses d'investissement

	Proposition budget primitif 2022	BS 2022		Total budget 2022 (BP + BS)
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Dotations, fonds divers et réserves (10)	70 000,00 €			70 000,00 €
Dettes financières (16)	3 600 000,00 €			3 600 000,00 €
Remboursement sur subvention ou autres (13)	5 000,00 €			5 000,00 €
Dépenses d'équipement brut (Chapitres 20, 204, 21 et 23)	16 513 083,00 €	4 975 023,69 €	2 855 872,25 €	24 343 978,94 €
Immobilisations incorporelles (20)	1 733 890,00 €	306 610,98 €		2 040 500,98 €
Subventions d'équipement versées (204)	1 141 500,00 €	430 000,00 €		1 571 500,00 €
Immobilisations corporelles (21)	2 997 193,00 €	628 643,99 €	1 855 872,25 €	5 481 709,24 €
Immobilisations en cours (23)	10 640 500,00 €	3 609 768,72 €	1 000 000,00 €	15 250 268,72 €
Participations (26)		2 000,00 €		2 000,00 €
Autres immobilisations financières (27)	200 000,00 €	252 278,84 €		452 278,84 €
Dépenses réelles d'investissement hors résultat	20 388 083,00 €	5 229 302,53 €	2 855 872,25 €	28 473 257,78 €
Résultat reporté d'investissement (001)				- €
Dépenses réelles d'investissement + résultat	20 388 083,00 €	5 229 302,53 €	2 855 872,25 €	28 473 257,78 €
Dépenses d'ordre d'investissement (040 et 041)	1 897 900,00 €		1 480 600,00 €	3 378 500,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	22 285 983,00 €	5 229 302,53 €	4 336 472,25 €	31 851 757,78 €

Article 2 : D'adopter pour le budget annexe des pompes funèbres de l'exercice 2022, les modifications suivantes et de procéder au vote pour chacun des chapitres conformément aux ventilations pour chaque section :

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes de fonctionnement

	Budget primitif 2022	BS 2022		Total crédits 2022 (BP + BS)
		Restes à réaliser n-1 et reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Produits et services (70)	20 000,00 €		- 6 655,09 €	13 344,91 €
Total recettes réelles hors cession et résultat	20 000,00 €		- 6 655,09 €	13 344,91 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	- €	6 655,09 €		6 655,09 €
Recettes réelles de fonctionnement + résultat	20 000,00 €	6 655,09 €	- 6 655,09 €	20 000,00 €
Recettes d'ordre de fonctionnement				- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 000,00 €	6 655,09 €	- 6 655,09 €	20 000,00 €

2. Dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2022	BS 2022		Total crédits 2022 (BP + BS)
		Restes à réaliser n-1	Propositions nouvelles	
Charges à caractère général (011)	5 000,00 €			5 000,00 €
Charges de personnel (012)	14 000,00 €			14 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	20 000,00 €		- €	20 000,00 €
Virement à la section d'investissement ou autofinancement (023)				- €
Dépenses d'ordre de fonctionnement				- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 000,00 €		- €	20 000,00 €

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire ou son élue déléguée dans le domaine de compétences à signer tous les actes y afférents.

Vote : 33 pour

La Maire,

 JULIANA M'DOIHOMA
 REUNION

**Le présent document est certifié exécutoire
 Etant transmis en Sous-Préfecture le
 Et publié le**